

BONCHAMP-LÈS-LAVAL



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
N ° 3
SÉANCE DU 28 MAI 2026**

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie@bonchamp.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du JEUDI 28 MAI 2026

Le jeudi 28 mai 2026 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 21 mai 2026, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mr POISSON, Mme MELOT-RAYNAL, Mr LEROUX, Mme LE RIDOU, Mr PELLOQUIN, Mme PINÇON Nathalie, Mr COIGNARD, Mme LECOURT, Mr SANCHEZ, Mme PINÇON Patricia, Mrs BEUCHER, AMBROSINI, Mmes DENIS, BELGHAZI, Mrs PEJUS, PERRY, Mmes BANCTEL, DEFRANCE, Mrs PERTHUÉ, DREUX, Mme LELIÈVRE, Mrs LECOQ, BUCHARD, Mme SABOUREAU, Mr OBRY.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame LEFEUVRE pouvoir à Madame LE RIDOU
Madame GABORIAUD pouvoir à Madame MELOT-RAYNAL
Monsieur BOURÉ pouvoir à Monsieur PERTHUÉ
Madame TARLEVÉ pouvoir à Madame DEFRANCE

Absent excusé : /.

Monsieur OBRY est nommé secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Le procès-verbal du 2 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 03/04/2026 au 28/05/2026

1. Affectation des propriétés communales : néant
2. Tarifs : néant
3. Emprunts : néant
4. Marchés publics : néant
5. Louage de choses : néant
6. Contrats d'assurance : néant
7. Régies comptables : néant
8. Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières :
 - Concession n°969 – 15 ans – 391.17 €
 - Concession n°970 – 30 ans – 255.11 €
 - Concession n°971 – 30 ans – 782.36 €
 - Concession n°972 – 30 ans – 255.11 €
 - Concession n°973 – 50 ans – 493.23 €
9. Acceptation de dons et legs : néant
10. Aliénation de biens mobiliers : néant
11. Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant
12. Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant
13. Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant
14. Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
24/03/2026	AN 0467	350 000 €	Renonciation
02/04/2026	AE 0016	175 000 €	Renonciation
02/04/2026	AI 0274	220 000 €	Renonciation
09/04/2026	AI 0234	212 000 €	Renonciation
20/04/2026	ZI 0277	240 000 €	Renonciation
27/04/2026	AD 0024	132 000 €	Renonciation
05/05/2026	AI 0021	155 000 €	Renonciation
11/05/2026	AE 0019	190 000 €	Renonciation
18/05/2026	AN 0492	330 000 €	Renonciation
20/05/2026	ZI 0316	285 000 €	Renonciation
22/05/2026	AN 0212	330 000 €	Renonciation

15. Ester en justice : néant
16. Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant

17. Lignes de trésorerie : néant

18. Renouvellement adhésion aux associations : néant

19. Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

COMMUNE DE BONCHAMP-LES-LAVAL

ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS LOCAUX

ANNÉE 2025

Nom et Prénom	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour...)	Avantages en nature (Véhicule, logement...)
Mr POISSON Gwénaél	24169,80 €	Néant	Néant
Mme CORMIER Josiane	10358,52 €	Néant	Néant
Mr TRIQUET Michel	10358,52 €	Néant	Néant
Mme LE RIDOU Fabienne	10358,52 €	Néant	Néant
Mr COIGNARD Jean-Marc	10358,52 €	15,30 €	Néant
Mme LECHAT Janick	10358,52 €	Néant	Néant
Mr PELLOQUIN Jacques	10358,52 €	Néant	Néant
Mme OZILLE Isabelle	10358,52 €	Néant	Néant
Mr LEROUX Jérémy	10826,71 €	Néant	Néant
Mr LUCAS Jean-Jacques	443,88 €	Néant	Néant
Mme CHOPIN Patricia	443,88 €	Néant	Néant
Mme LEFEUVRE Isabelle	443,88 €	Néant	Néant
Mr BENOIST Régis	443,88 €	Néant	Néant
Mr PIGNÉ Pascal	443,88 €	Néant	Néant
Mme PARIS Isabelle	443,88 €	Néant	Néant
Mr MORIN Gérard	0 €	Néant	Néant
Mr BEUCHER Laurent	443,88 €	Néant	Néant
Mr POIRIER Franck	443,88 €	Néant	Néant
Mme PINÇON Nathalie	443,88 €	Néant	Néant
Mme RIAUTÉ Marlène	443,88 €	Néant	Néant
Mr LALLEMAND Damien	443,88 €	Néant	Néant
Mme LECOURT Rachèle	443,88 €	Néant	Néant
Mme DUVAL Karine	443,88 €	Néant	Néant
Mme MELOT-RAYNAL Valérie	443,88 €	Néant	Néant

ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS LOCAUX

ANNÉE 2025

Nom et Prénom	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour...)	Avantages en nature (Véhicule, logement...)
Mr PERRIER Michel	443,88 €	Néant	Néant
Mme MILLE Anne-Marie	443,88 €	Néant	Néant
Mr BOURÉ Jonathan	443,88 €	Néant	Néant
Mr PERTHUÉ Matthieu	443,88 €	Néant	Néant

Monsieur POISSON : nous avons obligation lors de la présentation du compte administratif, de faire un état annuel des indemnités de fonction perçues par les élus locaux. Le montant est identique pour les adjoints et les conseillers municipaux, à l'exception de Jérémy Leroux qui a été nommé adjoint le 14 décembre 2024 et qui a eu le rattrapage de l'indemnité sur le mois de janvier 2025 et pour Monsieur Gérard Morin qui ne souhaitait pas d'indemnité percevant déjà sa retraite élu.

Création d'un emploi de directeur(trice) des ressources humaines

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,
Vu les besoins du service,
et après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1^{er} juillet 2026 un emploi permanent à temps complet de directeur(trice) des ressources humaines. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade de

- *Attaché territorial*
- *Attaché principal*

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} juillet 2026.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : il ne s'agit pas d'un nouvel agent, mais de permettre à Madame METAYER Géraldine d'accéder au grade d'attaché territorial par promotion interne à compter du 1^{er} juillet 2026. Dans l'organigramme de la commune ce poste est déjà fléché en catégorie A. L'organigramme des différents services vous sera transmis à la prochaine réunion de bureau pour vous expliquer comment fonctionne la collectivité.

Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L252-8 à L252-10 du code général de la fonction publique,

Vu l'article L254-4 du code général de la fonction publique,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 15/04/2026 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 84 agents.

Après en avoir délibéré,

- Fixe, le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

- Décide, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

- Décide, le recueil par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : les représentants de la collectivité sont désignés par arrêté du Maire. Les élections se dérouleront le 6 décembre 2026.

Exercice du droit à la formation des élus

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-12 à L. 2123-16 et R. 2123-12 à R. 2123-14 ;

Vu la nécessité de déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre du droit à la formation.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres dans les 3 mois suivant son renouvellement ;

Considérant que les frais de formation et d'enseignement constituent une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme dispensateur est agréé par le ministère de l'intérieur.

Considérant que les membres du conseil municipal bénéficient chaque année d'un Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) cumulable sur toute la durée du mandat, financé par une cotisation obligatoire dont le taux ne peut être inférieur à 1 %, prélevée sur les indemnités de fonction perçues par les membres du conseil dans les conditions prévues à l'article L. 1621-3,

Considérant que la mise en œuvre du D.I.F. relève de l'initiative de chacun des élus et peut concerner des formations sans lien avec l'exercice du mandat. Ces formations peuvent notamment contribuer à l'acquisition des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.

DÉCIDE :

Article 1er. - Dépôt et instruction des demandes de formation

Tous les conseillers municipaux ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions.

Le conseiller qui souhaite bénéficier d'une formation doit déposer sa demande au maire.

Cette demande doit être écrite et déposée au secrétariat de la mairie. Elle doit être accompagnée des pièces justificatives nécessaires (coût, date, lieu de formation, nom de l'organisme de formation, programme de formation, etc.).

L'organisme qui dispense la formation doit obligatoirement avoir fait l'objet d'un agrément délivré par le ministre de l'intérieur. À défaut, la demande sera écartée. (liste disponible sur le site Internet de la Direction générale des collectivités territoriales à l'adresse suivante : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/liste-des-organismes-agrees-pour-formation-des-elus-par-departement>).

Des demandes pourront être acceptées en cours d'année, selon les crédits disponibles.

Le maire instruit les demandes, engage les crédits et vérifie l'enveloppe globale votée.

Article 2. - Vote des crédits

Le montant prévisionnel des dépenses de formation est fixé à 2 500 € (nota : le montant prévisionnel ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal et le montant réel des dépenses ne peut excéder 20 % de ce même montant).

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget, chapitre 65, article 65315.

Article 3. - Prise en charge des frais

La commune est chargée de mandater l'organisme de formation pour régler les frais d'inscription et d'enseignement.

Le remboursement des frais de déplacement et de séjour s'effectuera dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Article 4. - Priorité des conseillers dans l'accès à la formation

Lors de la 1re année de mandat, une formation est obligatoirement organisée pour les élus ayant reçu une délégation.

Article 5. - Débat annuel

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame DEFRANCE : dans l'article 1, il est mentionné que le conseiller peut bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions, alors que plus haut il est indiqué que les formations peuvent être sans lien avec l'exercice du mandat, peut-on clarifier ce point.

Monsieur POISSON : les formations sans lien avec l'exercice du mandat ne peuvent être réalisées que dans le cadre du DIF.

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A à R. 1111-1-D,

Vu le décret 1520 et son arrêté d'application du 6 décembre 2022 relatifs au référent déontologue de l'élu local,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local,

Considérant qu'un référent déontologue devait être désigné par le conseil municipal avant le 1er juin 2023,

Considérant que le Conseil Municipal a nommé par sa délibération du 06/07/2023, Madame MOYSAN-JEANNARD, en qualité de référent déontologue jusqu'à la fin du mandat 2026,

Considérant qu'il convient de nommer un nouveau référent déontologue pour la durée du mandat,

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences,

Considérant que les missions de référent déontologue peuvent être, selon les cas, assurées par :

1° Une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins 3 ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

2° Un collègue, composé de personnes répondant aux conditions du 1°,

Considérant que la délibération portant désignation du référent déontologue doit préciser la durée de l'exercice de ses fonctions, les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci, ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus,

Considérant que la délibération doit également préciser les moyens matériels mis à disposition du référent déontologue ainsi que les éventuelles modalités de rémunération,

Considérant que l'indemnisation prend la forme de vacations et que le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé à 80 euros par dossier,

Considérant que le référent déontologue peut bénéficier du remboursement de ses frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale,

Considérant que le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE en qualité de référent déontologue : Madame Emilie MOYSAN-JEANNARD

DÉCIDE que la personne susmentionnée exercera ses fonctions pour une durée de 6 ans.

FIXE les modalités de saisine du référent déontologue ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :

- Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la collectivité.
- Le référent déontologue pourra être saisi directement par les élus, par voie écrite, de préférence par mail précisant dans son objet « Saisine du référent déontologue – Nom de la collectivité - Confidentiel ».
- Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.
- Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral) et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

DÉCIDE que les avis du référent déontologue seront rendus dans les conditions suivantes :

- Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.
- Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné.
- Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

FIXE les modalités de rémunération du référent déontologue comme tel :

- Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.
- Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

DÉCIDE que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le référent déontologue sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : c'est une obligation de nommer un référent déontologue parmi une liste de personnes. Nous proposons la même que celle désignée au précédent mandat qui n'a été contacté par aucun ancien élu.

Convention implantation d'une borne IRVE avec Territoire Energie

Mayenne

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Environnement, expose le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-37,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les statuts de Territoire d'énergie Mayenne, notamment son article relatif aux infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Vu le schéma directeur des installations de recharge de véhicules électriques (SDIRVE) validé par le comité syndical du Territoire d'énergie Mayenne le 19 décembre 2023,

Considérant que par délibération du 27 septembre 2018, le Conseil municipal a autorisé l'implantation d'une borne IRVE sur le parking des Angenoises, dont le coût de fonctionnement annuel était à la charge de la commune,

Considérant que Territoire d'énergie Mayenne propose la conclusion d'une nouvelle convention avec la prise en charge des coûts associés :

Investissement

La fourniture, la pose et le raccordement de l'IRVE sont supportés par Territoire d'énergie Mayenne.

Fonctionnement

Les consommations d'électricité liées à l'IRVE sont supportées financièrement par Territoire d'énergie Mayenne ainsi que le coût d'abonnement annuel du nouveau comptage.

Il vous est proposé :

- d'autoriser l'occupation du domaine communal pour l'implantation d'une borne IRVE,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que les éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : il s'agit de la borne installée en face du parvis des Angenoises. Jusqu'à présent il y avait une quote-part à charge de la collectivité d'environ 1400 € annuel.

Décision modificative n°1

Madame MELOT-RAYNAL, Adjointe responsable de la Commission Finances-Vie économique, expose le rapport suivant :

Cette décision permet d'ajuster des prévisions du budget primitif 2026.

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		
023	Virement à la section investissement	+ 21 870
<u>Recettes</u>		
74111	Dotation forfaitaire des communes	- 39 855
741121	Dotation de solidarité rurale	+ 23 357
741127	Dotation nationale de péréquation	+ 6 138
744	FCTVA	+ 32 230

	TOTAL	21 870

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>		
2313-041	Constructions	+ 22 509
2315-041	Installations, matériel et outillage technique	+ 44 987
2315 op.338	Aménagement centre-ville	+ 4 000

	TOTAL	71 496

<u>Recettes</u>		
021	Virement de la section fonctionnement	+ 21 870
13251 op.345	Contrat de territoire Les Rosiers	+ 100 000
1328	Autres subventions	+ 77 280
1641	Emprunts	- 195 150
238-041	Avances versées sur commande d'immo corporelles	+ 67 496

	TOTAL	71 496

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame MELOT-RAYNAL : la délibération a été mise à jour suite aux dernières notifications reçues et l'emprunt d'équilibre est ajusté suivant ces nouvelles recettes..

Approbation du Compte Administratif 2025

Madame MELOT-RAYNAL, Adjointe responsable de la Commission Finances-Vie économique, soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2025. Il est précisé que ce document a déjà fait l'objet d'un premier examen par la Commission des Finances.

	Résultat de la clôture de l'exercice précédent (2024)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice (2025)	Résultat de clôture (2025)
Budget principal				
Investissement	293 510,29		- 1 304 259,51	- 1 010 749,22
Fonctionnement	2 014 447,39	481 189,71	841 260,34	2 374 518,02
TOTAL	2 307 957,68	481 189,71	- 462 999,17	1 363 768,80

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame MELOT-RAYNAL : avec le compte administratif on regarde ce qui a été réalisé sur l'année 2025 en recettes et en dépenses et on y intègre les restes à réaliser c'est-à-dire ce qui a été engagé mais non encore payé ou des recettes non encore perçues.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025



BONCHAMP
commune passion

Compte Administratif 2025

Exécution

Hors restes à réaliser et reprise 2024

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2025
Section Fonctionnement	6 343 108 €	7 184 368 €	841 260 €
Section Investissement	2 577 939 €	1 273 679 €	- 1 304 260 €

Compte Administratif 2025

Exécution restes à réaliser inclus et reprise 2024

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2025
Section Fonctionnement	6 343 108 €	8 717 626 €	2 374 518 €
Section Investissement	3 196 919 €	2 881 943 €	- 314 976 €

Compte Administratif 2025

Section fonctionnement : éléments marquants

En recettes 7 184 368€

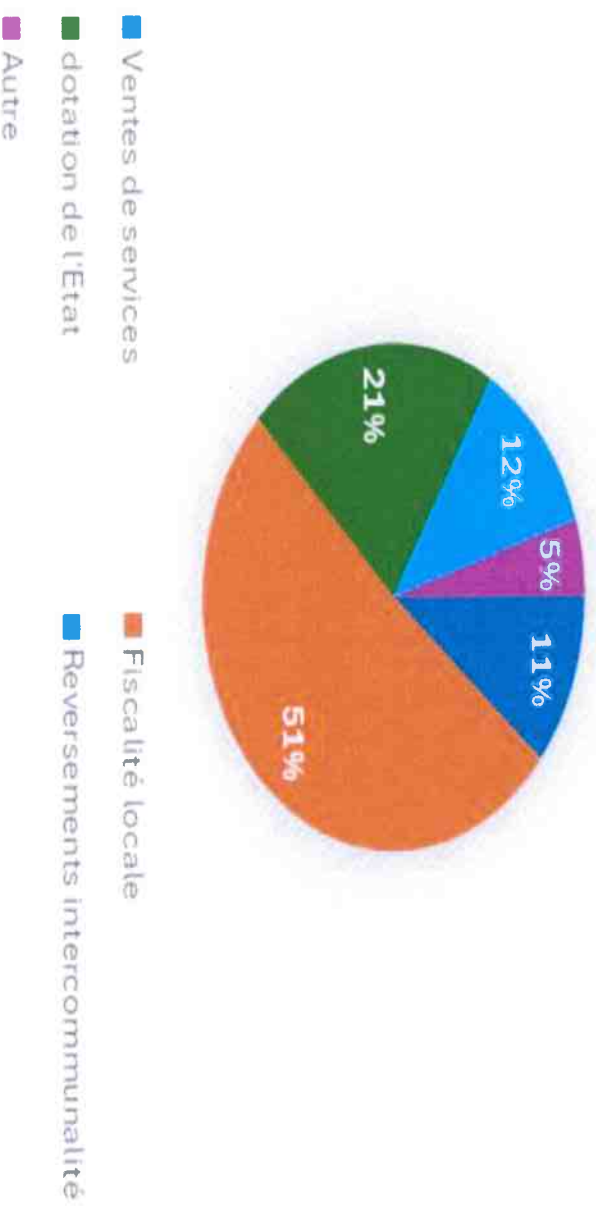
- Vente de services 798 034€
dont + 3.2% produits cantine et centre de loisirs (591 180€)

- Impôts 3 693 053€
+ 2.1% taxe foncière
+ 15% droits de mutation

- Dotations Etat 1 514 185€ (+ 5%)

Compte Administratif 2025 Section fonctionnement : éléments marquants

Recettes totales 7 184 368 €



Compte Administratif 2025

Section fonctionnement : éléments marquants

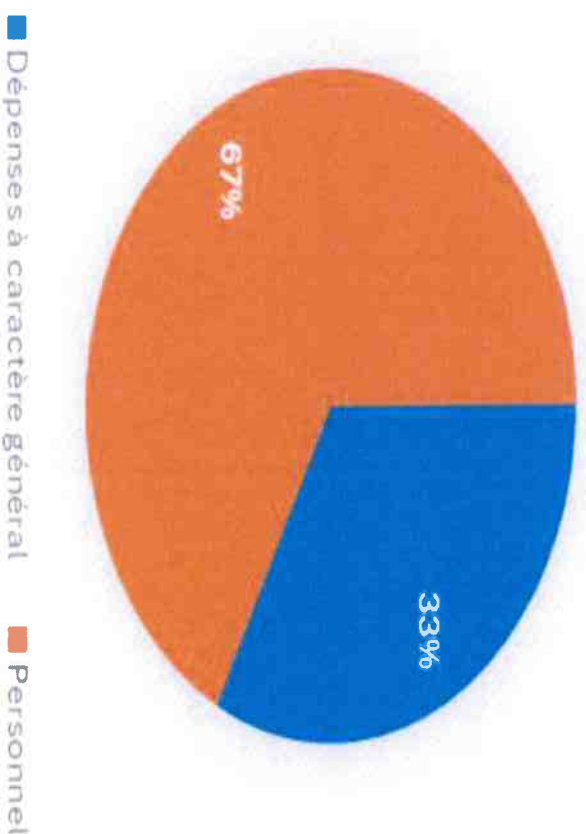
En dépenses 6 343 108€

- Charges à caractère général 1 778 981€
 - 14.5% pour l'énergie, électricité, chauffage (351 402€)
 - + 7% pour l'alimentation (183 185€)
 - + 116% pour les assurances (58 680€)

- Dépenses de personnel 3 656 974€ (+ 1.28 %)

Compte Administratif 2025 Section fonctionnement : éléments marquants

Dépenses totales 6 343 108 €



Compte Administratif 2025

Section investissement : éléments marquants

En recettes

Subventions d'investissement perçues : 153 932 €

□ Subventions d'investissement restant à percevoir : 714 753 €

600 000€ emprunt en RAR - désormais débloqué pour les travaux de la résidence des Rosiers

Dotations et fonds divers : 746 474 €

Compte Administratif 2025

Section investissement : éléments marquants

En dépenses 2 577 939€

Dépenses d'équipement : 2 270 697 € (et 618 980 € en RAR)

Dont les opérations particulières d'équipement : 729 201 € + 201 200 € en RAR

Opération	Dépense émise	Reste à réaliser
Aménagement centre-ville	553 892 €	55 000 €
Maison petite enfance	0 €	72 000 €
Extension cimetière	86 947 €	7 100 €
Site Galbé	35 806 €	31 100 €
Rénovation Les Rosiers	43 464 €	0 €
Extension pôle santé	9 091 €	36 000 €
Autre investissement lourd	Dépense émise	Reste à réaliser
Quartier des fleurs	858 048 €	180 000 €

Compte Administratif 2025

Section investissement : éléments marquants

En dépenses : 591 238 € dépenses d'investissements courants (+ 86 400 € en RAR)

Principaux investissements courants	Dépense émise	Reste à réaliser
Eclairage public	115 518 €	43 800 €
Voirie	145 156 €	8 500 €
Eclairage salle G	42 566 €	
Tracteur	51 900 €	
Caveaux cimetière	89 087 €	
Projecteurs LED	30 068 €	
Robot tonte	33 949 €	

Compte Administratif 2025

Résultat comptable à la clôture de l'exercice 2025

	Dépenses	Recettes
Solde de la gestion 2025		
Déficit section Investissement	1 010 749 €	
Excédent section fonctionnement		2 374 518 €
Solde de gestion 2025 hors RAR		1 363 769 €
Restes à réaliser 2025		
Section investissement	618 980 €	1 314 753 €
Solde des restes à réaliser 2025		695 773 €
Résultat global de clôture 2025		
Excédent		2 059 542 €

Compte Administratif 2025

Affectation des résultats

	Résultat clôture exercice 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Fonctionnement	2 014 447 €	- 481 189 € (1068)	841 260 €	2 374 518 €
Investissement	293 510 €		- 1 304 260 €	- 1 010 750 €
TOTAL	2 307 957 €	- 481 189 €	- 463 000 €	1 363 768 €

Compte administratif 2025

Etat de la dette

Années	K €	€ Par habitant
2021	2895	457
2022	3 115	492
2023	2 873	446
2024	2 630	411
2025	2 381	367 (6490 habitants)

Affectation des résultats

Madame MELOT-RAYNAL, Adjointe responsable de la Commission Finances-Vie économique, expose le rapport suivant :

Suite au vote du Compte Administratif 2025,

Il vous est proposé d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 à la section d'investissement pour un montant de 314 976,22 € et le solde de 2 059 541,80 € en report à nouveau de la section fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**DEPARTEMENT
DE LA MAYENNE
COMMUNE DE BONCHAMP-LES-LAVAL**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2026

Concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé par Madame LURSON, receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur POISSON.

Après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Compte-rendu commission finances et vie économique

Lundi 11 mai 2026

Volet vie économique

Présents : Valérie MELOT-RAYNAL, Jérémy LEROUX, Fabienne LE RIDOU, Nathalie PINÇON, Jean-Marc COIGNARD, Miguel SANCHEZ, Isabelle LEFEUVRE, Laurent BEUCHER, Maxime PERRY

Excusés : Gwénael POISSON, Jacques PELLOQUIN, Rachèle LECOURT, Stéphanie DEFRANCE, Antoine OBRY

1) Définition méthodologie organisation des visites d'entreprises

Organisation petit-déjeuner par Laval Economie pour les TPE/PME le mardi 2 juin à Bonchamp, en partenariat avec la Mairie.

Occasion de présenter le projet de la ville d'initier des découvertes d'entreprises du territoire.

- Objectifs poursuivis :
 - o Valoriser le tissu économique local
 - o Faire connaître les métiers aux habitants
 - o Renforcer les liens entreprises–collectivité- habitants

- Public cible : tout public

- Un appel aux entreprises volontaires sera fait lors du petit déjeuner du 2 juin afin de constituer un groupe de travail avec les élus.

En lien avec les entreprises volontaires, il sera ensuite nécessaire d' adapter :

- la durée : maxi ½ journée
- le jour de la semaine
- la période de l'année la plus adaptée
- le nombre de participants (selon le type d'entreprise visitée)

2) Demande de déménagement des commerces ambulants du dimanche

Demande de 2 des 3 commerçants ambulants du dimanche pour se rapprocher du PMU 2700.

En lien avec le Maire et le DST, le nouvel emplacement répondant aux différentes demandes des commerçants ambulants porte sur un espace de 9 places de stationnement face aux commerces fermés le dimanche rue de la Faux.

Suite aux échanges de la commission, une réponse d'attente a été adressée afin de prendre le temps de la réflexion sur la possible intégration de ce projet aux futurs aménagements urbains et paysagers de la rue de la Faux.

Compte rendu commission jeunesse, sports et vie associative du 21/05/2026

Présents :

Jérémy Leroux

Alain Hutter (Président ESB)

Stéphane Bahon (Directeur service jeunesse et sport)

Jonathan Bouré

Anne-Sophie Gaboriaud

Antoine Obry

Patricia Pinçon

Excusé :

Lydia Banctel

Absent :

Miguel Sanchez

1- Présentation ALB (Animation Loisirs Bonchamp) par Patrick Morin (co-président)

Association qui a 63 ans d'existence (ancien comité des fêtes), 2 coprésidents depuis 2020.

But d'animer et divertir la ville de Bonchamp

Différentes animations tout au long de l'année :

- Loto
- Randonnée gourmande
- Critérium cycliste
- Saison estivale sur l'espace Galbé (Espace de Vie Sociale)
- 13 juillet
- Vide brezier + festival du jeu
- Marché de Noël

Espace de Vie Sociale en relation avec la CAF ayant pour but la mise en place d'actions intergénérationnelles gratuites et financées à hauteur de 70% par la CAF. Différentes actions rentrent dans cet EVS :

- Chasse aux œufs
- 13 juillet
- Cabaret
- Créa-partage

Budget de 80 000 € annuel (41% par la CAF)

Conseil d'administration composé de 17 personnes

Environ 120 bénévoles

2- Projets Clubs

Présentation aux membres de la commission des projets clubs 2022-2025 et de leurs mises en place :

- Enveloppe municipale (100 000 €)
- Dossier candidature
- Mise en place des jurys
- Dossier bilan

Jérémy Leroux doit envoyer à chaque membre de la commission un dossier vierge ainsi qu'un bilan vierge afin que chacun puisse en prendre connaissance et apporter des remarques ou modifications pour la prochaine réunion de commission.

Il est évoqué le cas où les sections ayant participé aux projets clubs ne remettent pas ou en retard leur bilan, la commission décide d'appliquer dans ces cas des pénalités :

- En retard : pénalité financière de - 10% sur la subvention future en cas de participation ;
- Non rendu : pas de participation ou pénalité financière au futur projet club (à déterminer lors de la prochaine réunion de commission)

Différents points sont soulevés par les membres de la commission sur le fait qu'il n'y aura pas de subvention projets clubs cette année ?

- Année blanche ?
- Quid d'une subvention extraordinaire de fonctionnement sur cette année 2026 ?
- Possibilité d'un projet club en juin avec versement en fin d'année 2026 ?
- Prochains projets clubs sur 3 ans puis 4 ans afin d'éviter une année blanche en fin de mandat (dans probabilité mandat 7 ans) ?
- Montant de la subvention égale aux derniers projets clubs sachant qu'il y a 3 sections en plus ?

3- Service jeunesse et sports (Stéphane Bahon)

a. Sports

- 27/05, conférence du CROS, 9 sections de présentes (environ 40 personnes) ;
- Kid'Eveil, mise en place partenariat avec le RPE ;
- « Faites du sport » le 17/06, 13 sections de présentes sur cette journée organisée par le service des sports.

b. Jeunesse

- 03/06, réunion présentation des camps aux parents ;
- 05/06, date ouverture des inscriptions vacances ;
- Semaine de fermeture de l'espace jeunes du 03 au 07 août 2026 ;
- Organisation chantier jeunes (16-17 ans) pendant les congés d'été.

- c. Planning des éducateurs
- Retour des demandes des sections pour le 29/05.

- d. Organisation service
- Départ M.BENOIT au 31/08/2026.
- Lancement recrutement en cours.
- Accueil 1 stagiaire BPJEPS à la rentrée 2026
- Travail en cours sur organisation des activités pendant les vacances scolaires, effectivement proposition est faite à Graines de Malice et Service sports sur même catégorie d'âge.

4- ESB (Alain Hutter)

- Création nouvelle section, ESB Darts, celle-ci sera la 15ème section de l'ESB et évoluera probablement sur 2 sites (salle G et Bar PMU) ;
- Planning d'utilisation de la mezzanine en salle G à réaliser, celle-ci est utilisée pour le sport santé et le sera également par la nouvelle section sportive de l'ESB ;
- L'ESB organise une formation au 1^{er} secours le 13 juin 2026, 16 personnes sont déjà inscrites ;
- Conseil d'administration de l'ESB le 10 juin pour préparation forum des associations le 6 septembre. A noter organisation de la soirée des bureaux et CA à la suite du forum ;
- AG des différentes sections en cours de programmation ;
- Organisation d'une braderie sportive par l'ESB, fin septembre (date et lieu à confirmer).

5- Divers

- Point travaux en cours sur complexe sportif ;
- Quelques nuisances sonores sur terrain tennis extérieur ;
- Organisation octobre rose.

Prochaine réunion le 18 juin 2026 à 20h30 au pôle associatif

COMMISSION PETITE ENFANCE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 AVRIL 2026

Présents :

Elodie LELIEVRE, Carine DENIS, Gwenaël POISSON, Nathalie PINÇON, Valérie DABOUINEAU, Lucie GARNACHE, et l'équipe de la crèche Capucine et RPE

Absente excusée :

Stéphanie DEFRANCE

Ordre du jour : « Faisons connaissance »

Présentation de la crèche Capucine

Les agents de la crèche Capucine nous ont fait visiter les locaux de la crèche en expliquant le fonctionnement de la structure.

Le fonctionnement de la crèche Capucine est assurée par :

NOM	FONCTION	
Valérie DABOUINEAU	Educatrice de jeunes enfants	Chef de service
Pauline FOINTAINE	Educatrice de jeunes enfants	Responsable adjointe
Mélodie RABINEAU	Auxiliaire de puériculture	
Morgane DOUDET	Auxiliaire de puériculture	
Emily GODARD	Animatrice Petite Enfance	
Mélinda LAUNAY	Animatrice Petite Enfance	
Stéphanie PRIEUR	Agent d'entretien	

Visite des locaux :

- **Sas des parents** : Espace dans lequel les parents ont la charge de déchausser et préparer les enfants. Toutes les informations pratiques, règlements, photos des familles sont présents dans cet espace.
- **Salle d'activité** qui peut se séparer en 2 car une partie de la salle est mutualisée avec le RPE (relais Petite Enfance) pour les animations avec les assistantes maternelles.

- Dortoir : 2 espaces en fonction de l'âge des enfants.
- Salle d'eau avec toilettes adaptées et plan de change. Le change est fourni par la crèche selon convention avec la CAF.
- Cuisine : les repas sont fournis par la société API en liaison froide. Les repas sont adaptés à l'âge des enfants. Ils sont remis en température par les agents.
- Salle de restauration : les enfants sont installés sur du mobilier adapté à leur âge.

Présentation du Relais Petite enfance :

Service assuré par Lucie GARNACHE en intercommunalité avec Argentré, Louvigné et Soulgé-sur Ouette selon répartition suivante :

Bonchamp : 50 %

Argentré : 25 %

Soulgé sur Ouette : 12,5 %

Louvigné : 12,5 %

Descriptif des activités en pièces jointes.

Information :

Semaine de la petite enfance du 20 au 30 mai

(Détail des animations en pièces jointes)

Lors de la visite, des besoins ont été identifiés :

- Une meilleure visibilité de la maison de la petite enfance, signalétique
- Des aménagements arborés sur l'espace extérieur pour avoir plus d'ombre
- Il a été évoqué la mise en place d'une porte communicante entre les 2 chambres, ce qui permettrait de libérer une personne pour la surveillance de la sieste.
- A voir pour mise en place d'un moment « vis ma vie » avec les ATSEM afin d'identifier les pratiques et améliorer le passage des enfants vers l'école.
- -Re-engazonnement de l'espace extérieur

Les missions des Rpe selon le Code de l'action sociale et des familles

Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel

Offrir aux assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ainsi que les conseiller, notamment en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent

Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle

Assister les assistants maternels dans les démarches à accomplir

Informers les parents ou représentants légaux, sur les modes d'accueil du jeune enfant, individuels et collectifs, présents sur leur territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins

Les relais petite enfance peuvent étendre leurs activités aux professionnels de la garde d'enfants à domicile ».

Les missions des Rpe sont définies autour de leurs deux principaux publics :

- l'information et l'accompagnement des familles ;
- l'information et l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel.

Mission renforcée n°1 : Le Rpe guichet unique

Mission renforcée n°2 : L'analyse de la pratique

Mission renforcée n°3 : Promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication

LES ACTIVITÉS DE L'ANIMATEUR RELATIVES AUX MISSIONS PRINCIPALES DES RPE

FONCTION	ACTIVITES	DESCRIPTIF DE L'ACTIVITE
Mission 1: L'information et l'accompagnement des familles	Informers les parents	Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil individuels et collectifs existant sur le territoire concerné Valoriser l'offre de service du site monenfant.fr et si possible répondre aux demandes en ligne
	Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel	Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur
Mission 2: L'information et l'accompagnement des professionnels	Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels	Informer les professionnels Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur le site monenfant.fr Proposer des temps d'échange et d'écoute
	Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques	Organiser des ateliers d'éveil Accompagner le parcours de formation des professionnels
	Lutter contre la sous activité des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier	Lutter contre la sous activité des assistants maternels Promouvoir le métier d'assistant maternel

LES AUTRES ACTIVITÉS

FONCTION	ACTIVITÉS	DESSCRIPTIF DE L'ACTIVITE
Pilotage de l'activité du relais	Elaborer un projet de fonctionnement	Le projet de fonctionnement est notamment rédigé à partir : <ul style="list-style-type: none"> - Du diagnostic de territoire partagé avec les partenaires et les usagers ; - Des missions des Rpe (référentiel national des Rpe) - De l'évaluation du précédent projet le cas échéant)
	Evaluer les actions mises en place par le relais	Analyser les effets des actions du Rpe au regard des objectifs fixés dans le projet de fonctionnement Renseigner les documents annuels d'évaluation Être force de propositions pour faciliter la décision du gestionnaire et la prise de décision du COPIL.
Concertation et partenariat	Echanger avec les autres institutions	Le Rpe doit s'inscrire dans le tissu institutionnel local afin de définir une stratégie partagée et veiller à la cohérence des actions de chacun des acteurs (Pmi, Caf, Msa, DREETS, représentants des particuliers employeurs ou des assistants maternels)
	Participer au réseau des Rpe le cas échéant	Le réseau permet la diffusion d'informations, le partage d'expériences, la mutualisation des outils, l'harmonisation des pratiques, la valorisation des actions des Rpe et la mise en place d'actions partenariales
	Favoriser les échanges avec les structures du territoire	Recherche de complémentarité avec les équipements du territoire (Eaje, Aish, centres sociaux, bibliothèque, ludothèques etc.)
Gestion administrative du relais	Animer l'équipe du relais le cas échéant	Organiser le planning de l'équipe, assurer l'interface entre le gestionnaire et l'équipe, suivre l'activité de l'équipe
	Assurer la gestion de l'équipement	Veiller à la sécurité des personnes présentes au sein des locaux
	Participer à la gestion administrative et/ou budgétaire du relais (fonction déléguée à un agent administratif ou comptable)	Rédiger les documents administratifs Elaborer un budget prévisionnel et suivre l'exécution budgétaire Suivre les engagements de dépenses



LES RENDEZ-VOUS DE LA PETITE ENFANCE AUTOUR DES ÉQUILIBRES

Du 20 au 30 mai 2026 à Bonchamp

GRATUIT

CONFÉRENCE : SANDRINE TOUTAIN, Psychomotricienne

La construction de l'équilibre chez le tout petit

Pour les parents et professionnels de la Petite Enfance

MERCREDI 20 MAI 20H30

SALLE GALBÉ - PÔLE ASSOCIATIF



ATELIERS PARENT/ENFANT

- L'équilibre Moteur (0 à 3 ans) et découverte du Kid éveil (3 à 6 ans)

MERCREDI 27 MAI 9H30 A 11H

SALLE DOJO - COMPLEXE SPORTIF

Possibilité de participer au Kid éveil le jeudi 28 mai de 17h à 18h à l'école Bono Campo

- L'équilibre des émotions - Lecture animée par la Médiathèque

MERCREDI 27 MAI 17H15

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

CAFÉS-PARENTS

Temps d'échange entre parents en présence du dispositif « *Les Petits Pas* »

MERCREDI 27 MAI 18H

MAISON DE LA PETITE ENFANCE



Gratuit - Sur inscription : rpe@bonchamp.fr - 06 48 44 56 98



LES RENDEZ-VOUS DE LA PETITE ENFANCE AUTOUR DES ÉQUILIBRES

Du 20 au 30 mai 2026 à Bonchamp

FORUM DE LA PETITE ENFANCE

- **Atelier Moteur** autour des équilibres animé par une psychomotricienne
- **Atelier** autour des équilibres **alimentaires** animé par une diététicienne (Association du Pain sur la planche)
- **Atelier « Bulle sensorielle »** Séance découverte de 20 minutes sur plusieurs créneaux (inscriptions sur place)
- **Espace d'information et d'orientation** autour des besoins des tout petits et l'accompagnement des familles

SAMEDI 30 MAI 9h30 A 12H

MAISON DE LA PETITE ENFANCE - 27 RUE DU MAINE



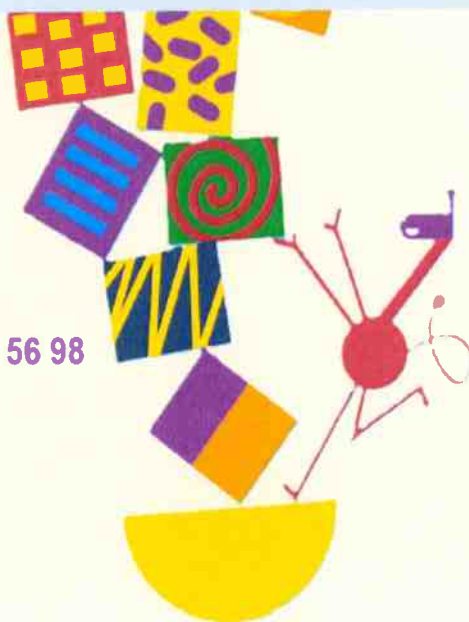
Ouvert aux familles qui ont des enfants
de 0 à 4 ans



Gratuit



Contact : rpe@bonchamp.fr - Tél.06 48 44 56 98



I - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Élus siégeant : Gwénaél POISSON, Mathieu PERTHUÉ et Antoine ORRY

Pas de compte-rendu ou pas de séance

II - AMÉNAGEMENT, HABITAT, MOBILITÉS ET RÉNOVATION URBAINE

Élus siégeant : Jacques PELLOQUIN, William LECOQ, Anthony PÉJUS et Gwénaél POISSON

Pas de compte-rendu ou pas de séance

III - CULTURE & SPORT

Élus siégeant : Fabienne LE RIDOU, Jérémy LEROUX et Lydia BANCTEL

Pas de compte-rendu ou pas de séance

IV - TRANSITION ENVIRONNEMENTALE & ÉCOLOGIQUES

Élus siégeant : Jean-Marc COIGNARD, Marie TARLEVÉ et Maxime PERRY

Séance du 27/05/2026,

Organisation de la commission TEE et proposition de mettre en place des ateliers.

Le bureau Transitions Environnementales et Écologiques propose d'organiser des ateliers sur une thématique précise (ex: 1-Présentation des missions de chaque département, 2-Présentation des conseillers partagés...) régulièrement:

-soit le midi (12h30/14h)

-soit en fin d'après-midi: 16h30 à 18h avant la commission du jeudi

Climat & Énergies

1. Délibération contrat d'achat surplus centrales photovoltaïques

2. Groupement d'achat fourniture électricité TEM, lot HVE

Gestion des Déchets

3. Délibération portant fixation du montant de la Redevance Spéciale

4. Délibération autorisant le président à lancer l'AAP prévention 2026

Désignation des représentants de LA à la commission départementale de suivi du « budget annexe déchets »

5. Point d'information sur l'étude d'optimisation et de modernisation du réseau des déchèteries

Agriculture et alimentation

6. Attribution de subventions aux associations

7. Candidature à l'appel à projets 2026 du fonds de dotation Biocoop visant à soutenir des projets d'expérimentation de sécurité sociale alimentaire en France

8. Convention pour bénéficier du dispositif "Pulse Collectivités".

Biodiversité et environnement

9. Délibération – Territoire engagé pour le vivant (TEV) – Appel manifestation d'intérêt en appui au contrat nature (CN)

10. Délibération – convention données CPIE

11. Délibération – convention prêt de matériel CIN

Eau

12. Point d'information sur la compétence eaux pluviales urbaines

Questions diverses

V - SOLIDARITÉS & SANTÉ

Élus siégeant : Nathalie PINCON, Corine DENIS et Thibault BUCHARD

Pas de compte-rendu ou pas de séance

VI - RESSOURCES - CLECT

Élus siégeant : Valérie MELOT-RAYNAL, Gwénaél POISSON et Miguel SANCHEZ

Pas de compte-rendu ou pas de séance

VII - CONSEIL D'EXPLOITATION des RÉGIES COMMUNAUTAIRES D'EAU & D'ASSAINISSEMENT

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD, Jacques PELLOQUIN suppléant

Séance du 26/05/2026,

- Élection du/de la Président.e et du/de la Vice-Président.e,

- Désignation du Bureau des Régies,

- Présentation des régies Eaux et Assainissement de Laval Agglomération,

- Évolution de la grille des salaires des agents de droit privé,

- Protocoles de fin des anciens contrats de prestation et DSP, terminés le 31 décembre 2025,

- Modification des statuts des régies.

Délibération pour le bureau communautaire et conseil communautaire :

- Protocoles de fin de contrat 2022/2025 Saur et Suez,
- Modification du référentiel,
- Évolution annuelle de la grille de salaire,
- Modification des statuts des régies.

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

Commission Citoyenneté Sécurité – Laval Agglomération Compte-rendu réunion du jeudi 9 avril 2026 à 19h

Présents : L. BEUCHER, S. DEFRANCE, M. SANCHEZ, G. AMBROSINI, V. FOUCOIN, F. CHAMARET et J.M. COIGNARD,

Absents ou excusés : G. POISSON

I – Présentation des Services Techniques

Vincent Foucoin, Directeur des Services Techniques de la commune, a présenté l'ensemble des agents de son service ainsi que toutes les activités aux membres de la commission. Il a également mentionné les entreprises prestataires titulaires de marchés, d'entretien des espaces verts, de contrôle des installations électriques, d'entretien des ascenseurs, et bien d'autres.

Également évoqué, l'astreinte techniques tenue par les agents sur une semaine de vendredi au vendredi. Concernant cette astreinte il est à noter que les élus prennent également l'astreinte selon les mêmes conditions.

II – Présentation de la Police Municipale

Florian Chamaret, Policier Municipal de Bonchamp, s'est également présenté et indiqué toutes ses missions. Avant tout police de proximité, la police municipale joue un rôle de médiateur auprès de la population et veille chaque jour au bon respect des règles (*exemples* : *veiller à la bonne application des arrêtés municipaux, police funéraire, récupération des animaux errants, gestion des conflits de voisinage*...). Elle exécute, sous l'autorité du maire ou de l'adjoint chargé de la sécurité, les missions relevant de sa compétence en matière de prévention, de tranquillité et de sécurité.

Pour réaliser ces missions, le policier municipal dispose d'un véhicule (Zoé) et d'un vélo à assistance électrique. Deux radars pédagogiques dont un fixe rue du Maine et un mobile permettant des contrôles sur un axe ciblé pendant une période donnée. Un radar de vitesse portable appartenant aux communes de Bonchamp et Changé est utilisé par les deux policiers municipaux pour des contrôles de vitesse moins pédagogiques.

III – Présentation de la commission

Les 3 pôles sont la citoyenneté, la sécurité et Laval Agglo. Le pôle **citoyenneté** a pour ambition d'agir sur la proximité par un travail de terrain à l'écoute des habitants notamment à travers les rencontres de quartiers et les actions qui en découlent. Outre les missions d'accompagnement d'actions citoyennes, l'objectif est de rompre l'isolement des habitants de la ville et de réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs leur permettant d'être acteur et d'assumer un rôle au sein de la population en participant au développement de la citoyenneté de proximité.

Un exemple de projet collectif est l'organisation d'une journée citoyenne chaque année début octobre.

La commission **sécurité** a en charge, en lien avec la police municipale et les services de l'état, la lutte contre l'insécurité, les atteintes à la tranquillité publique et les incivilités. Elle a pour mission de favoriser la participation citoyenne dans le domaine de la prévention des délits dans les quartiers.

Pour accomplir ses missions, la commune entretient des contacts privilégiés avec des services extérieurs :

- La préfecture,
- Un partenariat avec la police municipale de Changé,
- La police nationale (rencontre mensuel du GPO : Groupe de Partenariat Opérationnel du secteur : St Berthevin-Changé-Bonchamp, les TUL et les bailleurs sociaux).

La commission citoyenneté-sécurité communique avec le concours de Manuela Pigneau responsable communication, sur l'application IntraMuros, sur les supports numériques de la commune et sur le bulletin municipal à travers des articles et des cahiers citoyens de la sécurité et de la prévention à détacher et à conserver.

Enfin sur le volet **Laval Agglo**, il s'agit d'établir des comptes rendus des travaux des représentants du conseil municipal qui siègent dans les différentes commissions permanentes de Laval Agglomération et rapporter les éléments qui concernent Bonchamp ou l'ensemble de l'Agglo au Conseil Municipal et dans le bulletin municipal.

IV – Fonctionnement de la participation citoyenne

Une information sur le fonctionnement de la participation citoyenne est donnée aux membres de la commission (notamment les nouveaux membres) par Jean-Marc Coignard et Florian Chamaret.

Cette participation citoyenne se compose actuellement de 17 référents de quartiers qui œuvrent déjà sur une grande partie du territoire et qui communiquent avec le maire, l'adjoint en charge de la sécurité et le policier municipal via l'application WhatsApp. Nous souhaitons généraliser sur l'ensemble des quartiers de la commune.

Le groupe se réunit périodiquement avec le maire, l'adjoint et le policier municipal Florian Chamaret, le Directeur Départemental de la Police Nationale de la Mayenne est invité à participer à chaque réunion.

L'Adjoint responsable,

Jean-Marc COIGNARD

COMPTE RENDU COMMISSION VIE SCOLAIRE/PERI SCOLAIRE/RESTAURATION SCOLAIRE

Présents : Marie TARLEVE, Jonathan BOURRE, Thibault BUCHARD, Charlotte SABOUREAU, Romain DREUX, Gwenaél POISSON, Rachèle LECOURT

Excusés : Matthieu PERTHUE, Elodie LELIEVRE.

- **Présentation des rythmes de vie et des équipes et de services :**
 - Doc rythme de vie de la commune et de la commission
 - Trombinoscope de chaque service

- **Actualité BONO CAMPO (conseil d'école mat, élémentaire et rencontres)**

Conseil d'école Mat (24/03/26) :

2 demandes faites :

- Mise en place d'un potager → demande envoyées au DST (Vincent FOUCOIN).

Sujet en cours.

- Mise en place des serviettes tissu à la cantine → échanges en réunion et avec Anne Françoise.

Une proposition sera faite à l'école maternelle pour la rentrée prochaine.

Rencontre avec les parents d'élèves (23/03/26) :

Demande de revoir la pause méridienne (orga + occupation + rythme passage cantine), écoute et partage.

Conseil d'école Elémentaire – 31/03/2026 :

1 demande faite : retravailler la pause méridienne → Réunion avec inspecteur académique + Service Jeunesse (M. Trombetta, Inspecteur Jeunesse et Sport) le 15 avril. Validation de la proposition du Service Jeunesse. Mise en places à la rentrée des vacances de Printemps.

1 sujet : sécurité aux abords des écoles → sujet abordés avec le policier municipal en lui demandant de passer régulièrement le matin et le soir. Il est ok quand son emploi du temps le permettra.

- **Dates clefs pour la fin de l'année scolaire :**
 - 5 juin à 18h30 : inauguration de la fresque réalisées par les élèves de Bono Mat.
 - 27 Juin à 10h : fêtes des écoles publiques
 - 20 Juin : fête de l'école de Nazareth
 - Conseil d'école mat : 16 Juin 18h30
 - Conseil d'école élémentaire : 23 Juin 18h30
 - 13 juin matin : portes ouvertes BONO Elémentaire pour les parents des futurs CP (infos)

- **Prochaine réunion : Mardi 26 Mai 2026 à 19h15 à Graines de Malice.**

COMMISSIONS

- **Commission Finances-Vie économique** : compte-rendu de la commission du 11 mai 2026. Petit-déjeuner avec les entreprises de Bonchamp le 2 juin 2026 organisé par Laval économie.
- **Commission Jeunesse-Sports-Vie associative** : compte-rendu de la commission du 21 mai 2026. Patrimoine : pose d'un panneau commémoratif au Moulin du Quartier en hommage aux 3 résistants arrêtés lors de la seconde guerre mondiale. Le 27 mai : soirée organisée avec le Comité Régional Olympique et Sportif sur le thème « mieux comprendre les violences et harcèlement sexuel dans le champ sportif ». Marché d'été du Court-circuit le 12 juin. Critérium cycliste organisé par ALB le 26 juin. Foulées bonchampoises le 13 juillet. Forum des associations le 5 septembre.
- **Commission Culture-Communication** : problème de climatisation à la médiathèque entraînant sa fermeture exceptionnelle du 26 au 28 mai matin, annulation de l'animation « Bingo nature, Bingo des œuvres » en partenariat avec Laval Agglomération faute de participants. Communication : présence d'un stagiaire du 11 mai au 3 juillet, distribution du nouveau magazine. Choix de l'agenda culturel : créatrice-graphisme Sonia Loquer et imprimerie Futur : 7000 plaquettes distribuées fin août. Fête de la musique le 6 juin. Exposition des artistes locaux les 20 et 21 juin. Comité de jumelage : Carine Denis est nommée vice-présidente, accueil de 56 allemands du 14 au 17 mai, séjour des jeunes bonchampoises à Diedorf du 31 juillet au 7 août.
- **Commission Urbanisme-Travaux-Environnement** : RD57 : accord du conseil départemental et de la direction départementale des territoires pour la sécurisation des entrées Est et Ouest de Bonchamp : début travaux 2^{ème} semaine de juillet. Rue Charles de Gaulle : mise en place d'une chicane devant Techni-industrie et création de passages piétons, nouveau programme de 27 logements en accession à la propriété à la Chambrouillère V. Lotissement Domaine du Plessis : 1^{ère} tranche avec 40 parcelles libre constructeur et implantation de 50 logements collectifs en deux îlots face aux ateliers, une seconde tranche avec 61 parcelles dont 32 de taille significative. Maison de santé : dossier de consultation déposé après l'été. Résidence Les Rosiers : fin des travaux extérieurs fin juin, travaux intérieurs au second semestre. Chaufferie bois : livraison fin juillet, obtention d'une subvention de 77 000 €. Prochaine réunion le 9 juin : visite de la résidence Les Rosiers et les extérieurs Ouest du centre-ville. Suite à une sollicitation de Ouest Am' qui a géré la maîtrise d'œuvre du programme Galbé participation de la commune au concours national « les victoires des paysages de 2026 ».
- **Commission Petite Enfance-Affaires sociales** : compte-rendu de la commission du 29 avril, les rendez-vous de la petite enfance du 20 au 30 mai 2026. CCAS : le conseil d'administration est constitué, prochaine réunion le 18 juin 2026.
- **Commission Sécurité-Citoyenneté-Laval Agglomération** : compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant. Compte-rendu de la commission citoyenneté-sécurité du 9 avril 2026. Le 29 mai : rencontre de 2 potentiels référents de quartier pour la Chambrouillère et le Clos du Haras. Prochaine réunion des référents de quartier le 8 juin 2026. Le 11 juin : réunion pour la préparation de la journée citoyenne d'octobre. Le 22 juin : soirée citoyenne pour thème les frelons avec la participation des apiculteurs de Bonchamp.

- **Commission Vie scolaire et périscolaire** : compte-rendu de la commission du 13 avril 2026 et du 26 mai 2026 : rencontre avec les agents de Graines de Malice et de la restauration, nouvelle organisation de la pause méridienne. Le 1^{er} juin : déplacement des grandes sections au self de l'école élémentaire Bono Campo, le 5 juin : inauguration de la nouvelle plaque « école maternelle Bono Campo », fêtes des écoles les 20 et 21 juin pour Nazareth et le 27 juin pour Bono Campo. Prochaine commission le 18 juin 2026 à 18h30.

Prochain Conseil municipal le jeudi 30 Juin 2026.
La séance est levée à 22H10.

Le Secrétaire :
A.OBRY



Le Maire :
Gwénaél POISSON

